

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 31/3 (2004)

DOI: 10.11588/fr.2004.3.63617

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

des – in Frankreich besonders umstrittenen – Gründers des Deutschen Reiches informiert wird.

Eberhard KOLB, Bad Kreuznach

Ludger HEID, Oscar Cohn. Ein Sozialist und Zionist im Kaiserreich und in der Weimarer Republik, Frankfurt a. M. (Campus) 2002, 470 p. (Campus Judaica, 19).

Ne cherchez pas le nom d'Oscar Cohn dans le Brockhaus; il n'y figure pas. Vous aurez peut-être plus de chance en feuilletant des livres d'histoire: on y cite quelquefois une de ses interventions au Reichstag. Dans son livre, Heid s'emploie à démontrer que le parcours de ce »socialiste et sioniste«, valait la peine d'être évoqué.

Cohn était entré tardivement en politique. À quarante trois ans le parti socialiste lui proposa, en 1912, de tenter sa chance à Nordhausen. Élu de justesse, il devint rapidement un des orateurs socialistes les plus connus. Quand la guerre éclata en 1914 Cohn vota sans barguigner les crédits militaires; mais en 1917 il rejoignit ceux de ses camarades partisans d'une paix rapide (qui furent aussitôt exclus du parti par les socialistes majoritaires).

Bien qu'il ne partageât pas l'idéologie du bolchevisme, Cohn s'était noué d'amitié avec Adolf Joffe, ambassadeur des soviets à Berlin en avril 1918. Celui-ci lui remit en octobre une importante somme d'argent, destinée à venir en aide aux prisonniers soviétiques détenus en Allemagne, mais aussi à faciliter la révolution qui se préparait à Berlin et que Cohn approuvait. Très vite l'affaire fut connue. Tout au long de sa vie ses adversaires feront grief à Cohn d'avoir accepté cet argent et surtout d'en avoir destiné une partie aux révolutionnaires allemands. On sait que, dès qu'elle éclata à Berlin en janvier 1919, cette révolution fut écrasée sur l'ordre de Noske par les corps francs et les troupes impériales (d'où l'assassinat de Rosa Luxemburg et de Karl Liebknecht). Parce qu'il avait quitté Berlin, Cohn ne subit pas le même sort.

Le maréchal Hindenburg ayant, en novembre 1919, lancé la »légende du coup de poignard dans le dos« dont l'armée allemande aurait été victime, une commission fut chargée d'étudier ce qu'il en était. Cohn y participa activement. Mais toute la presse de droite attaqua ce juif qui osait s'en prendre à l'armée et à Hindenburg. Et la commission conclut que l'armée allemande avait fait son devoir.

Comme en 1924 le parti social-démocrate, qu'il avait réintégré, ne lui avait pas proposé un poste au Reichstag, Cohn va dès lors concentrer son intérêt sur les juifs tout en affirmant son adhésion au parti socialiste.

Dans plusieurs chapitres Heid souligne l'antisémitisme dont Cohn a été victime sous la République de Weimar. Il est moins convainquant quand il fait de lui un sioniste. En effet Cohn avait lui-même déclaré en 1925 qu'il n'était pas sioniste (p. 385). Dès 1930 il avait compris et déclaré que les juifs allemands n'allaient pas tarder à être menacés par les »hordes brunes«. Aussi décida t'il de quitter Berlin au lendemain de l'arrivée au pouvoir de Hitler. Oscar Cohn mourut à Gènes le 31 octobre 1934.

Gilbert BADIA (†), Paris

Dieter GESSNER, Die Weimarer Republik, Darmstadt (Wissenschaftliche Buchgesellschaft) 2002, VIII-131 p. (Kontroversen um die Geschichte).

Destinée aux étudiants, enseignants d'histoire, de sciences sociales et politiques, cette collection se propose de présenter l'état actuel de controverses historiques. Dans cet esprit, Dieter Gessner, auteur d'un ouvrage sur la politique agraire avant 1933, documentariste au magazine »Der Spiegel«, aborde huit thèmes relatifs à la République de Weimar. À

savoir: le mouvement ouvrier entre 1918 et 1933, les crises économiques, les juifs et l'antisémitisme avant 1933, le rôle des classes moyennes, la crise avant la crise (controverse de Borchardt) l'électorat nazi, la fin de la République. Comme tout ouvrage de ce type, le choix est nécessairement lacunaire. Aussi bien pour le choix des acteurs que de celui des auteurs d'interprétations. De là à parler du mouvement ouvrier sans mentionner Ernst Thälmann, évoquer les controverses au sujet des juifs et de l'antisémitisme, chapitre du reste le plus contestable, sans citer Léon Poliakov ou Saul Friedländer, a de quoi surprendre. D'autres questions, comme la culture ou le débat sur les classes moyennes, sont mieux traitées. Mais pour un ouvrage censé toucher un assez large public, on aurait aimé une présentation et un style plus accessibles.

Rita THALMANN, Paris

Irene STRENGE, *Machtübernahme 1933 – Alles auf legalem Weg?*, Berlin (Duncker & Humblot) 2002, 233 p. (Zeitgeschichtliche Forschungen, 15).

Nommé chancelier le 31 janvier 1933, Hitler n'avait qu'un objectif: exercer le pouvoir sans partage. En 1946, peu de temps avant d'être exécuté, son ministre de l'intérieur avait déclaré qu'il avait toujours voulu suivre la voie légale, n'était-il pas un juriste? Or voici que, 56 ans plus tard, une juriste allemande s'efforce de donner raison à Wilhelm Frick.

La thèse de l'auteur, c'est que le ministre de l'intérieur nazi s'est borné, de février au 24 mars 1933, à suivre la voie ouverte par ses prédécesseurs (Brüning, v. Papen, v. Schleicher), qui avaient interprété à leur guise la Constitution républicaine (p. 148, 151).

Or la quasi totalité des historiens considèrent que l'ordonnance du 28 février 1933 »ne signifie rien de moins que la liquidation de l'État de droit«¹. Aussi bien Hitler avait-il, ce même jour, déclaré à ses ministres que les arrestations de communistes, décidées par l'ordonnance, »ne sauraient dépendre de considérations juridiques«².

Strenge n'hésite pas à affirmer que, pour cette ordonnance (qui se traduit par l'arrestation de milliers d'opposants), Frick avait choisi »la forme légale la plus douce« (p. 57).

Hindenburg avait signé sans barguigner des ordonnances qui impliquaient la fin d'une Constitution qu'il avait promis de respecter. Strenge affirme (sans en apporter la preuve) que le président du Reich aurait agi par peur que les nazis ne le mettent en accusation. Ses explications du vote des ces ordonnances par les ministres ne sont pas moins invraisemblables: ces ministres ne s'occupaient pas de politique (p. 121) ou encore: ils connaissaient ces textes de longue date (p. 199). Reconnaisant qu'elle n'est pas historienne, Strenge n'en déclare pas moins péremptoirement que les historiens font erreur en déclarant que, si Hindenburg a nommé Hitler au poste de chancelier, c'est qu'il a cédé à la pression de son fils et de Meißner (p. 116–119).

Conclusion: mis à part le rappel des ordonnances successives votées par Hindenburg, cet ouvrage ne présente guère d'intérêt.

Gilbert BADIA (†), Paris

1 Heinrich August WINKLER, *Der Weg in die Katastrophe* (1987) p. 881 (l'auteur cite Winkler à plusieurs reprises, mais pas cette phrase, ni la suivante).

2 Ibid. p. 887.